

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MAI 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 17/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 27 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 03/06/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>5</b>
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/19</b>	<b>RÉVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025</b>				

**Étaient présents :** François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

**Excusés :**

- Jacques GAY, Pouvoir à François BELHOMME
- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Guy DAVID, Pouvoir à Marc BAUDELOT

**Absents :** Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Jean JOSEPH, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

**Secrétaire de séance :** Béatrice BONVIN

**Considérant** l'augmentation contractuelle de 3.98 % au 08 mars 2024, conformément à la formule de révision des prix du CCAP du marché signé avec ELIOR pour la restauration scolaire ;

**Considérant** la nécessité de réviser les tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024 ;

**Considérant** l'avis de la réunion de la Commission en charge des affaires scolaires du 22 avril 2024 ;

**Considérant** l'avis de la commission finances du 14 mai 2024 ;

**2024-60**

Madame Béatrice BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du Conseil municipal que la Commission des affaires scolaires réunie le 22 avril 2024 propose l'évolution des tarifs de restauration scolaire comme présentée ci-après.

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Décide** l'évolution des tarifs communaux de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024 telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- **Précise** que ces tarifs communaux seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Th. AMELOT s'abstient

Fait et délibéré à Épernon,  
le 27 mai 2024

  


Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN

  


Le Maire,  
François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**  
**Proposition d'augmentation à compter du 1er septembre 2024**  
**Avec + 3,98% Hausse Elior**

TARIFS		Prix du repas jusqu'au 31 août 2024	Variation Nouveaux tarifs Elior +3,98%	Nouveaux tarifs	Hausse année scolaire pour 144 repas
Tarif	Quotient				
A	quotient<=300	3,04	0,12	3,16	17,42
B	300<quotient<=550	3,60	0,14	3,74	20,63
C	550<quotient<=850	4,21	0,17	4,38	24,13
D	850<quotient<=1200	4,75	0,19	4,94	27,22
E	quotient>1200	5,31	0,21	5,52	30,43
EXT	Extérieurs	7,50	0,30	7,80	42,98
Personnel communal, enseignants		5,27	0,21	5,48	30,20
ATSEM, personnel de cuisine		2,81	0,11	2,92	16,10
Enfants apportant leur repas dans le cadre des Protocoles d'accueil individualisés *		1,06	0,04	1,10	6,08